

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2013

PRESENTS : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, ROULLEAU, BROSSEAU, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY

ABSENTS : M.M. BIZON, GIRAUD,

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2014

Un tirage au sort a été effectué, à partir des listes électorales des communes de Chavagnes-les-Redoux et de Monsireigne. Les trois jurés désignés pour figurer sur la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'Assises de la Vendée, pour l'année 2014, sont :

• SOUCHET Anne, 15 rue du Stade, Chavagnes-les-Redoux,

• SOULLARD épouse GALLARD Christelle, 10 impasse du Champ Salé, Chavagnes-les-Redoux,

• CAILLEAU Jonathan, inscrit sur la liste de Monsireigne et parti habiter 11 rue du Stade à Chavagnes-les-Redoux.

2 – REVISION DES STATUTS DU SYDEV

Le comité syndical du SYDEV a adopté un nouveau projet de statuts par délibération du 12 avril 2013. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de ces statuts et sur l'adhésion au SYDEV de la communauté de communes du Pays de Pouzauges, dont la commune est membre. Après délibération, le conseil accepte les statuts du SYDEV et approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Pouzauges au Syndicat.

DEPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUES : le comité Syndical du SYDEV a décidé d'engager un programme départemental de déploiement de bornes de charges et

de compléter le financement de l'Etat pour que le coût d'équipement pour une commune soit de 20%. Un questionnaire était à compléter pour le 20 mai dernier pour connaître le souhait des communes concernant l'implantation de ces bornes. Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas donné suite à cette installation sur la commune. Le coût pour la collectivité serait de 1 500 € pour l'investissement + une charge d'exploitation pour la commune évaluée à 350 € en 2014 et un peu moins les années suivantes compte tenu de l'accroissement de l'utilisation des bornes.

3 – PARTICIPATION FINANCIERE DU SAGE DU LAY

Comme les années précédentes, le Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin du Lay a décidé de reconduire la solidarité de bassin versant en sollicitant les 105 communes du bassin. Le conseil accepte la participation financière demandée pour 2013 qui est de 62.09€. Elle est calculée pour 33 % en fonction du nombre d'habitants, 33 % en fonction de la superficie de la commune incluse dans le périmètre du SAGE du Lay, et de 33 % en fonction du potentiel fiscal global.

2013, sera la poursuite des inventaires communaux des zones humides. Le Maire rappelle la nécessité de réaliser l'inventaire de ces zones, qui doit être annexé au document communal d'urbanisme. Cette étude consiste à la réalisation sur le territoire communal d'un inventaire exhaustif et de définir la typologie des zones humides. Le diagnostic se réalise en trois étapes :

- ☛ inventaire sur le terrain des zones humides,
- ☛ définir leur intérêt fonctionnel pour la qualité de l'eau,
- ☛ proposer avec le comité de pilotage des moyens de prise en compte de ces espaces.

Le travail va se dérouler de la manière suivante pour la 1^{ère} étape :

- ☛ nomination d'un élu référent,
- ☛ mise en place d'un groupe de travail communal de suivi, dans l'automne,
- ☛ présentation de l'inventaire au groupe communal de suivi puis aux agriculteurs.

Le Maire indique que l'acte d'engagement pour l'étude d'inventaire vient d'être signé avec le CPIE Sèvre et Bocage Association de la Maison de la Vie Rurale. L'étude sera subventionnée à hauteur de 80 %. Cet inventaire regroupe 4 communes du SAGE du Lay : le Boupère, le Tallud Ste Gemme, St Michel Mont Mercure et Monsireigne. C'est la commune du Boupère qui est maître d'ouvrage. Le montant total des études est de 40 750 € dont 6825€ pour la commune de Monsireigne. Le lancement de l'inventaire pour Monsireigne est prévu pour janvier 2014.

4 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Suite à sa délégation, le Maire informe le conseil qu'il a retenu :

* L'entreprise PELLETIER T.P pour un montant de 66 128.17 € H.T. concernant la réhabilitation des réseaux d'eaux usées – programme 2013. Les travaux se dérouleront du 17 juin au 31 juillet 2013. Ceux d'aménagement devraient s'étaler du 19 août jusqu'à fin octobre 2013. Une déviation sera mise en place. Une réunion en concertation avec le Conseil Général, le Centre de Secours, la Gendarmerie est programmée à la mairie, le mercredi 12 juin, pour valider l'itinéraire de déviation proposé.

* L'entreprise CHARIER TP Sud, pour un montant de 64 185.99 € H.T. pour la réalisation du programme de voirie 2013.

5 – INFORMATIONS DIVERSES

A) Lotissement du Cormier :

La voirie définitive devrait se réaliser en septembre. Le Maire informe le conseil qu'il reste sur ce lotissement 5 lots à vendre.

B) Futur lotissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que la commune a adhéré à la Sté Publique Locale (S.P.L.) « Agence de services aux collectivités Locales de Vendée » ce qui permet d'avoir des relations contractuelles sans mise en concurrence. Cette Sté initiée par le Conseil Général en lien avec Vendée Expansion, a pour objet d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur projet tel que la réalisation d'opération d'aménagement d'habitat. De ce fait, pour la création d'un futur lotissement, le Maire indique qu'il a pris contact avec le service pour avoir une première approche des différentes phases à accomplir pour ce projet. Dans un premier temps, un schéma d'aménagement d'ensemble sur les 6 Ha que la commune possède serait nécessaire. Le conseil émet un accord de principe pour consulter cette société. Tous les documents nécessaires seront transmis par la SPL pour qu'une décision soit prise lors d'une prochaine réunion.

C) Aire de jeux

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre émise par « le lotissement des Ormeaux ». Elle est signée de 56 familles de Monsireigne et concerne une demande d'implantation d'une aire de jeux pour enfants au lotissement des Ormeaux, dans la parcelle

non constructible où actuellement de la terre est déposée.

Le Maire indique qu'il était prévu que cette terre soit déblayée. Le conseil décide qu'une commission extra-municipale soit créée pour voir les possibilités de faire une aire de jeux, dans un lieu qui reste à définir.